

COMMUNE D'AINGERAY

	PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 15 décembre 2022	Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseillers votants : 13 Suffrages exprimés : 13
---	--	--

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. COTTRELLE Sylvain, M. CURÉ Emilie, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, Mme JEZEQUEL Valérie, M. PREVOST Jean-Luc (arrivé en retard), M. MORET Damien, M. RISSER Xavier, M. ROUCHON Alain et Mme THOUVENOT Nathalie

Membres Excusés ayant donné procuration :

M. DUROUCHARD Damien ayant donné procuration à M. MORET Damien
M. HALLER Philippe ayant donné procuration à M. COTTRELLE Sylvain

Membres excusé (e) :

Mme DEMARQUE Sabrina

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Convention Territoriale Globale : Remplacement des Contrats Enfance Jeunesse
2. Achat et échange de terrain
3. Eclairage public : Passage en LED
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant le vote du Budget primitif 2023
5. Demande de subventions aux différents organismes pour les travaux RUE DE LIVERDUN
6. Questions diverses

La séance de conseil municipal a débuté à 18h30.

Cr cm du 15 décembre 2022

CONFIDENTIAL



CONFIDENTIAL
PROPERTY OF THE
UNITED STATES GOVERNMENT
GPO: 1964 O - 350-000

The following information was obtained from a confidential source who has provided reliable information in the past. It is being furnished to you for your information only. It is not to be disseminated outside your organization.

The information is being furnished to you for your information only. It is not to be disseminated outside your organization.

CONFIDENTIAL

The following information was obtained from a confidential source who has provided reliable information in the past. It is being furnished to you for your information only. It is not to be disseminated outside your organization.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

01 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La CAF propose un nouveau conventionnement «la Convention Territoriale Globale (CTG) » qui est une convention politique mobilisée à l'échelon du périmètre de la Communauté de Communes sur les politiques Enfance, Jeunesse, Parentalité, etc.

Les objectifs de cette contractualisation sont :

- Définir les grands enjeux politiques autour des thématiques Petite enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité.
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire
- Simplifier les partenariats et avoir une vision globale
- Favoriser la transversalité autour d'un projet de territoire
- Aider à la prise de décision et assurer l'efficacité des dépenses.

La mise en place des CTG appelle à un nouveau dispositif de financement national : les « bonus territoire CTG ». Ce dispositif garantit un maintien des financements et des financements incitatifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal APPROUVENT les termes de la convention territoriale globale et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

02 - ACHAT ET ECHANGE DE TERRAIN

Dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi et des futures zones urbanisables, monsieur le Maire propose aux Membres du conseil Municipal que la Commune devienne propriétaire de plusieurs parcelles :

1/ ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers que la potentielle zone urbanisable détient des parcelles non communales.

A ce titre, il s'est permis de contacter le propriétaire de ces parcelles afin de trouver une solution. Après différents échanges, le propriétaire et Monsieur le Maire ont convenu d'un accord préalable, sous réserve du vote du Conseil Municipal, pour acheter l'ensemble des biens fonciers, soit 23 parcelles, pour une surface totale de 1ha 28a 86ca, pour un montant de 76 000 € (soixante-seize milles euros). Monsieur le Maire informe que sur ces 23 parcelles, seules quelques-unes se situent dans la zone concernée mais que le vendeur souhaitait tout vendre.

Monsieur PREVOST Jean-Luc arrive à 18h51.

Monsieur le Maire précise que, certes il s'agit d'une grosse dépense, mais qu'elle sera amortie par les ventes des futurs terrains à construire et permettra également de financer une partie des travaux de la rue de Liverdun.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (9 POUR - Monsieur ROUCHON est CONTRE et Monsieur RISSER S'ABSTIENT) le Conseil Municipal APPROUVE l'achat des parcelles pour la somme de soixante-seize milles euros.

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

2/ ECHANGE DE PARCELLES

Dans la continuité du précédent sujet, une petite parcelle bloque la zone urbanisable.

A ce titre monsieur le Maire propose d'échanger :

- la parcelle D 72 - 69ca
- Contre parcelle AD 447 - propriétaire Commune - 12a 80ca

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE l'échange de parcelles mentionnées ci-dessus. Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.

03 - ECLAIRAGE PUBLIC / PASSAGE EN LED

Monsieur le Maire informe qu'une coupure de l'éclairage public au lotissement du Mongambé s'est produite quelques jours auparavant. Qu'après l'intervention du technicien il s'est avéré que certains systèmes ne soient plus ou difficilement remplaçables.

À la vue de cette situation Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise PARISET afin d'obtenir un devis de modernisation du réseau d'éclairage public avec le passage en technologie LED.

Ce remplacement en LED permettrait notamment de pouvoir gérer à distance les luminaires et effectuer un abaissement de puissance (baisse de la consommation).

Il présente donc au Conseil Municipal le devis reçu pour un changement de 33 luminaires au lotissement et clos du Mongambé. Devis estimé à 11 880 euros HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE le devis présenté.

04 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne peut payer des factures d'investissement qu'après le vote du budget primitif, soit aux alentours de fin mars.

Qu'à ce titre, la commune s'est engagée auprès d'entreprises via bon de commande ou devis signé et qu'une délibération l'autorisant à mandater ces dépenses d'investissement doit être prise.

Il présente donc les dépenses d'investissements qui seront mandatées AVANT le vote du budget :

- Achat de terrain : cpte 2111 = 76 000 euros
- Acompte honoraire BEREST : cpte 2315 = 17 000 euros
- Honoraires paysagiste THALGOTT : cpte 2315 = 2 310 euros
- PARISET : passage en LED : 2315 = 14 256 € TTC

Après en avoir délibéré et à la majorité (10 POUR - Monsieur ROUCHON est CONTRE) le Conseil AUTORISE le paiement des factures suscitées avant le vote du BP 2023.

05 - DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX RUE DE LIVERDUN

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des conseillers présents afin de lancer les demandes de subventions auprès différents organismes tels que :

DETR, SDE54, Agence de l'eau Rhin-Meuse, Amende de Police, CD54 Communes fragiles, Région GRAND-EST, ADEME entre autres.

Le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer les différentes demandes.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ Eglise : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu plusieurs devis concernant l'installation des 4 cadrans + un devis concernant le tintement électromagnétique de la cloche. Ces devis seront proposés pour le budget 2023.
- ✚ Plusieurs demandes de subventions associatives nous ont été adressées. Elles seront présentées lors d'un prochain conseil pour le BP 2023.
- ✚ Le nouveau lave-vaisselle sera installé à la maison des Jeunes pendant les vacances de Noël 2022.
- ✚ Préau/ hall ex local boulangerie : Les travaux ont pris du retard car l'entreprise était en attente des résultats de carottages.
- ✚ Vœux du Maire : Une cérémonie aura lieu début janvier.

La séance est levée à 19h22

Fait à Aingeray, le 16/12/2022

Le Maire,

André FONTAINE



